

L'ECHO DE CASTEL-SARRAZIN



Bulletin municipal



Dans ce numéro...

- L'EDITO du maire
- MAIRIE : Les activités de la municipalité
- DOSSIER : PLUi-H...Un outil pour dessiner l'avenir d'un territoire
- SANTE : Le don du sang
- DEMARCHE : Tout savoir sur le prélèvement à la source
- VIE DU VILLAGE : Le mot des associations
- AU QUOTIDIEN : Les infos utiles

Numéro 9

Publication de la commune de



CASTEL
SARRAZIN

Août 2018

L'édito du maire



C'est avec joie que je vous retrouve dans ce neuvième volet de notre bulletin municipal. Cette année encore, vous retrouverez tout ce qui fait l'actualité de notre commune en parcourant l'Echo de Castel-Sarrazin.

Dans la lignée des années précédentes, nous continuons à moderniser et embellir le complexe sportif et de restauration avec, par exemple, l'acquisition d'équipements (friteuse, plancha...) pour la cantine scolaire, qui pourront également être utilisés lors des diverses manifestations organisées par les associations ou les particuliers.

Un nouvel investissement important sera bientôt réalisé avec le remplacement du tracteur communal.

Cette fin d'année devrait enfin voir la montée en débit internet au sein de notre commune après de longs mois de travaux !

Le 11 novembre 2018 sera l'occasion de commémorer le centenaire de l'Armistice de la première guerre mondiale. A cette occasion, je vous invite à prendre part à la cérémonie qui aura lieu au Monument aux Morts.

Comme espéré en 2017, de nouvelles entreprises ont vu le jour sur notre commune. Tout d'abord, un plombier-chauffagiste en la personne de Franck Piron et plus récemment la Coutellerie du Chêne, sous la houlette de Guillaume Ducasse, artisan coutelier. C'est avec un grand plaisir que je vois notre commune s'enrichir de nouveaux artisans chaque année. D'autre part, un nouveau projet ambitieux, au niveau du bourg, est en cours d'élaboration afin de continuer à dynamiser notre village.

Sachez que notre implication est toujours la même et que nous n'avons qu'une idée en tête : votre satisfaction à tous. Si nous sommes toujours aussi motivés, c'est que chaque jour nous n'oublions pas que derrière la commune, ce sont des hommes, des femmes, des enfants, des entreprises, des commerces, des associations qui vivent et qui attendent que nous les représentions au mieux.

Enfin, les 31 août, 1 et 2 septembre prochain seront l'occasion pour tout le village de se rencontrer lors des fêtes patronales. J'espère vous voir nombreuses et nombreux lors de cet événement.

Le Maire

Philippe Novembre

Résumé des activités de la municipalité. (Septembre 2017 – Avril 2018)

Séance du 21 octobre 2017

⇒ **Charges transférées à la communauté de communes**

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes en date du 14 septembre 2017;

Après échanges de vue et délibération, Le Conseil Municipal décide

Par 2 voix contre – 9 voix pour

Article 1er : D'APPROUVER le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 17 septembre 2017 qui dresse comme suit le montant par commune des charges transférées en 2017 :

Article 2 : DE CHARGER Monsieur le maire de transmettre la présente délibération à Madame la présidente de la Communauté de Communes.

COMMUNES	Population 2017	Charges transférées au 31/12/2015	+	Nouveau transfert de charges Voirie 2015-2016	=	Transfert de charges 2017
AMOU	1 586	117 460,08 €	+	5 823,85	=	123 283,93 €
ARGELOS	174	10 856,35 €	+	638,93	=	11 495,29 €
ARSAGUE	387	18 584,69 €	+	1 421,08	=	20 005,77 €
BASSERCLES	143	7 173,93 €	+	525,10	=	7 699,03 €
BASTENNES	267	15 229,85 €	+	980,43	=	16 210,29 €
BEYRIES	121	5 698,27 €	+	444,32	=	6 142,58 €
BONNEGARDE	303	17 178,29 €	+	1 112,63	=	18 290,92 €
BRASSEPOUY	287	28 998,51 €	+	1 053,87	=	30 052,38 €
CASTAIGNOS SOUSLENS	410	22 245,80 €	+	1 505,53	=	23 751,33 €
CASTELNAU CHALOSSE	625	31 618,51 €	+	2 295,02	=	33 913,53 €
CASTEL-SARRAZIN	551	25 924,24 €	+	2 023,29	=	27 947,53 €
DONZACQ	486	25 427,67 €	+	1 784,61	=	27 212,28 €
GAUJACQ	454	26 225,84 €	+	1 667,10	=	27 892,94 €
MARPAPS	143	7 592,28 €	+	525,10	=	8 117,38 €
NASSIET	360	18 028,23 €	+	1 321,93	=	19 350,16 €
POMAREZ	1 556	90 879,09 €	+	5 713,68	=	96 592,77 €
Montant total	7 853	469 121,63		28 836,48		497 958,11



Pour rappel, les charges transférées à la communauté de communes représentent la somme versée par la commune à la communauté des communes « Coteaux Vallées des Luys » pour des compétences transférées (voirie, aménagement de l'espace, développement économique...).

⇒ **Modification des statuts de la communauté des communes : Nouvelles compétences**

Vu l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°991/2016 en date du 29 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes « Coteaux et Vallées des Luys » ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys en date du 14 septembre 2017 portant modification des statuts ;

Après mise aux voix : pour 3 /contre 6/ abstention 2

Après échanges de vues et délibération, le conseil municipal DECIDE

Par 6 voix contre – 3 voix pour et 2 abstentions

Article 1er - D'APPROUVER, comme suit, la modification de l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes :

Rajout de la compétence obligatoire à effet au 1er janvier 2018:

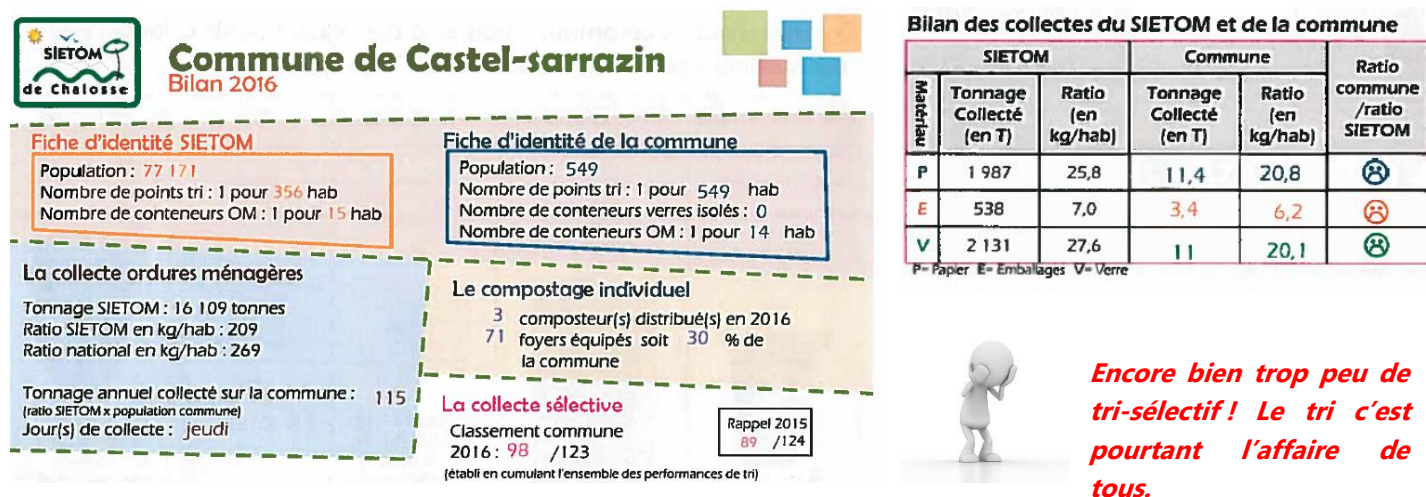
Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement. La Communauté de Communes peut adhérer à un syndicat mixte pour l'exercice de cette compétence sans consultation préalable des communes membres.

Modification des compétences optionnelles pour mise en conformité avec la législation : Mise en conformité rédactionnelle des compétences optionnelles avec la création d'un document distinct des statuts regroupant la définition de l'intérêt communautaire des compétences de la Communauté de Communes :

- 1) Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- 2) Politique du logement et du cadre de vie,
- 3) Création, aménagement et entretien de la voirie ;
- 4) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- 5) Action sociale d'intérêt communautaire.

⇒ Rapport annuel 2016 du SIETOM de Chalosse.

Le rapport annuel dressé par la Présidente du SIETOM de Chalosse, pour l'année 2016, est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Ce document est approuvé, à l'unanimité.



Séance du 23 décembre 2017

⇒ Modification des statuts de la communauté de communes : Création et gestion de maisons de services

Suite à la délibération du Conseil Communautaire en date du 09 Novembre 2017, portant modification des statuts de la Communauté des Communes « Coteaux et Vallées des Luys » portant ajout de la compétence optionnelle « création et gestion de maisons de services au public » ;

Le Maire soumet à l'assentiment du Conseil Municipal, cette modification des statuts.

Après délibération, Monsieur le Maire procède au vote : Pour : 2 Abstention : 2 Contre : 5

Considérant à la majorité que le secrétariat de Mairie – service de proximité – a toujours exercé cette compétence d'accompagnement et de suivi des citoyens dans leurs démarches administratives quotidiennes auprès des diverses administrations et organismes publics autres – accueil – orientation intervention auprès des services concernés, constitution de dossiers papiers ou même en ligne ...etc.),

Considérant que cette nouvelle compétence ferait doublon avec les missions exercées depuis toujours par le secrétariat de Mairie, qui offre un service public de qualité aux habitants de notre commune ;

OUI



Le Conseil Municipal DECIDE, à la majorité d'émettre un AVIS DEFAVORABLE à la modification des statuts de la Communauté de Communes Coteaux et vallées des Luys visant à rajouter à l'article 2 la compétence optionnelle suivante à effet à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- Création et gestion de maisons de service au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Séance du 03 février 2018

⇒ **Suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe (23/35ème) suite à l'accord de principe du 22/07/2017 et à l'avis du comité technique**

Suite à l'accord de principe du Comité Technique, il est annoncé la suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe (23/35ème).

Après mise aux voix : A l'unanimité 11 voix pour

⇒ **Création du poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet (35 heures)**

De par la suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe (23/35ème), le Conseil Municipal peut désormais prendre la délibération de création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet.

Ce poste sera pourvu par arrêté pour l'embauche.

A ce jour, le Conseil Municipal pourra décider à quelle date il souhaite la création de ce poste.

⇒ **Evolution réglementaire : Demande de subventions pour les associations**

Monsieur Xavier TORRES soumet un CERFA réglementaire au Conseil Municipal applicable depuis le 01/01/2018 pour toute demande de subventions.

Conscient d'une nécessité de transparence dans l'affectation de subventions publiques, le conseil se questionne toutefois sur la complexité de ce formulaire et son inadaptation à la plupart de certaines structures associatives communales de faible envergure.

Après discussion, Monsieur le Maire propose donc de demander aux associations l'envoi d'un courrier sur papier libre de demande de subvention accompagné de leur compte de résultat de l'année N-1.

Après échanges de vues et délibération,

le conseil municipal DECIDE de valider la proposition de M. le Maire
Par 10 voix pour et 1 abstention.



Après en avoir été préalablement informées, toutes les associations ont envoyé une demande de subvention écrite complète dans les délais impartis ! La municipalité les remercie pour leur réactivité et adaptation !

Séance du 10 mars 2018

⇒ **Approbation du Compte Administratif 2017**

Le compte administratif 2017 de la Commune fait ressortir un excédent de fonctionnement de **259 061,88 €** et un **besoin de financement en investissement qui se traduit budgétairement par un déficit d'un montant de 22 889,45 €**. Monsieur TORRES Xavier, Président de séance, soumet ce document à l'approbation du Conseil Municipal. Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Après avoir constaté le résultat de clôture 2017, le Conseil Municipal, à 7 voix pour, approuve le compte administratif de la Commune et donne décharge au Maire pour sa gestion durant l'année 2017.

⇒ **Approbation du Compte de Gestion 2017**

Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis, celui de tous les mandats ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celle à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCLARE que le compte de gestion de la COMMUNE de CASTEL-SARRAZIN dressé pour l'exercice 2017, par Mme Françoise DUCLOS, Trésorier d'AMOU-POMAREZ, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Séance du 13 avril 2018

⇒ **Affectation des résultats de l'exercice 2017**

RÉSULTATS DE L'EXERCICE au 31/12/2017	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	259 061,88 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	22 889,45 €
AFFECTATION DES RÉSULTATS SUR L'EXERCICE 2018	
* Article 1068 – Affectation de réserves	43 378,45 €
* Article 001 - Report à nouveau débiteur en Section d'investissement	22 889,45 €
* Article 002 - Report à nouveau créditeur en Section de Fonctionnement	215 683,43€

L'affectation des résultats sur l'exercice 2018 est votée à l'unanimité par le conseil municipal.

⇒ **Vote du taux des taxes directes locales 2018**

Présentation est faite des bases d'imposition 2018, le Conseil Municipal décide, après délibération de **maintenir les taux appliqués en 2017**, pour chacune des taxes directes locales :

Taxe d'habitation	14,00 %
Foncier bâti	14,00 %
Foncier non bâti	46,95 %

Le produit attendu global s'élève à 117 471 €.

⇒ Vote du budget primitif 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2018, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 550 494 € pour la section de fonctionnement et de 158 395 € pour la section d'investissement.



Les subventions 2018 :

Intitulé	Rappel 2017	Proposition 2018	Détail
TOTAL SUBVENTIONS	6670 €	6640 €	
<u>SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT</u>	300 €	300 €	
C.C.A.S de Castel-Sarrazin	300 €	300 €	
<u>TOTAL SUBVENTIONS ASSOCIATIONS</u>	6370 €	6340 €	
ACCA CASTEL-SARRAZIN	200 €	300 €	
ADMR	229 €	250 €	
AMICALE SAPEURS POMPIERS POMAREZ	46 €	50 €	
AMICALE SARRAZINE DU LUYOT	400 €	400 €	
OCCE – COOPERATIVE SCOLAIRE ABCM	1000 €	1000 €	
CADETS DE CHALOSSE CASTEL GAUJACQ	2000 €	2000 €	
COMITE DES FÊTES DE CASTEL-SARRAZIN	1500 €	1500 €	
GEDA AMOU	39 €	0 €	
SECOURS CATHOLIQUE	100 €	100 €	
ASSOCIATION SOUVENIR FRANÇAIS	31 €	40 €	
HARMONIE DE POMAREZ	350 €	150 €	25 € par enfant x 6
HARMONIE D'AMOU	175 €	250 €	25 € par enfant x 10
FNACA	300 €	300 €	

Les projets d'investissements suivants pour l'année 2018 sont validés :

- Isolation phonique du local des associations,
- Réfection de l'extérieur des arènes (changement du bardage + réfection des lambris des avant-toits),
- Réfection des planches de rives de l'école,
- Modification de l'éclairage au Monument aux morts,
- Aménagement du cheminement piétonnier en entrée d'agglomération à la sortie du lotissement Lavie,
- Acquisition d'un compresseur,
- Acquisition d'équipements pour rénover les jeux de la cour de récréation de l'école,
- Acquisition d'équipements (plancha, piano de cuisson, bain-marie, friteuses) pour la cantine scolaire,
- Acquisition d'un tracteur communal pour remplacer l'ancien.



Soit un budget global d'investissement prévisionnel de **62 958,97 €**.

Après échange de vues et de délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2018.

Il est également décidé de solliciter auprès du Conseil Départemental, l'octroi d'une subvention dans le cadre du FEC EDILITE 2018, pour les dépenses précitées.



Après sollicitation auprès du Conseil départemental, la municipalité s'est vu octroyer une subvention de 4030 € au titre des amendements de police pour les travaux de sécurisation de l'entrée d'agglomération ainsi que de 7840 € au titre du Fond d'Équipement des Communes pour les acquisitions diverses.

⇒ **Création d'un cheminement piétonnier + passage pour piétons à l'entrée d'agglomération**

Face à sa volonté d'améliorer la sécurité de la population aux abords de l'agglomération, le conseil municipal a engagé des travaux d'aménagement au niveau du Lotissement Lavie.

Le Maire soumet à l'assentiment du Conseil Municipal le devis du Conseil Départemental pour la sécurisation de l'entrée d'agglomération sur la route départementale n° 15, au niveau de l'école communale et de la sortie du lotissement Lavie. Cette estimation s'élève à la somme globale de 13 433,80 € HT soit 16 917,12 € TTC et comprend :

- d'une part, l'aménagement d'un cheminement piétonnier pour 12 770,00 € HT soit 16 120,56 € TTC
- et d'autre part, la création d'un passage pour piétons permettant la traversée de la RD 15 à cet endroit, pour 663,80 € HT soit 796,56 € TTC.



Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal - Compte-tenu du fait que ces aménagements sont devenus indispensables en raison de la vitesse excessives des véhicules :

- **DECIDE** la réalisation des travaux ci-dessus mentionnés d'un montant global de 13 433,80 € HT soit 16 917,12 € TTC.
- **DECIDE** la mise en service du premier candélabre côté RD15 à la sortie du Lotissement Lavie pour améliorer la sécurité des usagers de ce secteur, notamment lors de leur sortie sur la R15.



⇒ **Achat d'un second défibrillateur**

Monsieur Didier Duguit soulève le problème de l'inaccessibilité au défibrillateur situé à l'entrée des cuisines (côté intérieur du bâtiment), en cas d'urgence sur la voie publique ou ses abords. Il suggère l'achat d'un second défibrillateur extérieur accessible à tous, dans les meilleurs délais pour parer au mieux aux situations d'urgence.

Le Conseil Municipal émet un vote favorable pour l'acquisition d'un second appareil.

⇒ **Cérémonie du 100ème anniversaire de l'Armistice 1918**

A l'occasion du 100ème anniversaire de l'Armistice 1918, le Conseil Municipal souhaite associer les Sarrazins et Sarrazines à une cérémonie de commémoration toute particulière notamment en mémoire des combattants Sarrazins tombés lors du conflit.

Un repas sur inscription sera proposé aux habitants pour l'occasion.



Les réalisations au 31 juillet

- En août 2017, Les arènes se sont offertes une nouvelle beauté avec le remplacement des translucides côté sud par la société « Darracq Charpentes » ! Luminosité et clarté inondent désormais l'intérieur du bâtiment !
Coût : 2933,76 €.



- Pour préserver au mieux la voirie communale, des travaux de réfection (réfection des bas-côtés, curage de fossés, nettoyages de roseaux...) ont été effectués début 2018 dans de nombreux secteurs du village (Route de Donzacq, Route de Cames, Route de Tilh...) par la société « LAVIGNE TP ». Coût : 4308 €.

- Modification de l'éclairage intérieur des arènes par la société « ADS Electricité » : Ajout d'un néon au niveau de la nouvelle zone des musiciens : Les spectacles nocturnes ne seront désormais plus un problème !



- Acquisition de matériel professionnel pour équiper la cuisine communale : Un piano de cuisson, une plancha, un bain-marie double, une double-friteuse et une table mobile de travail. Tous ces équipements seront bientôt installés. Coût : 5616 €.

- Nettoyage complet et replantation du talus jouxtant les abords de l'école maternelle : Un grand merci aux conseillers municipaux pour ce travail, notamment à Patrick Ducourneau.



- Finition de l'aire de jeu avec l'ajout de 2 bancs et des regards d'évacuation des eaux pluviales : Une bonne matinée de travail mais efficace !



- Aménagement de l'espace piétonnier le long de la RD15 au niveau du lotissement Lavie par la société « BAUTIAA TP ». La signalétique horizontale et verticale d'un passage piéton sera prochainement mise en place pour assurer la sécurité des usagers. Coût global du projet : 16917,12 €

- Acquisition de « petits matériels » :
 - o Compresseur : 564 €

Les manifestations municipales

Comme à l'accoutumée, la municipalité a organisé durant l'année les cérémonies républicaines mais également des moments traditionnels propres à la commune au succès populaire toujours au rendez-vous. Retour en images sur ces quelques moments...



→ Samedi 11 novembre 2017...Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918



Ce samedi 11 novembre 2017 était marqué par la cérémonie commémorative du 11 novembre, le 99^{ème} anniversaire de la fin de la guerre 1918. Malgré une météo capricieuse ce jour, elle s'est déroulée en présence des anciens combattants entourés d'une trentaine de Sarrazins de toutes générations et des jeunes musiciens du village ponctuant de morceaux musicaux cette cérémonie. Après l'instant solennel de commémoration et de mémoire, la cérémonie s'est terminée par un vin d'honneur offert à la mairie.



→ Dimanche 14 janvier 2018...Cérémonie des vœux du Maire et repas des aînés.



Ce dimanche 14 janvier 2018 face à une très belle assemblée, Monsieur le Maire présentait ses vœux auprès des habitants, du personnel communal, du Conseil municipal, des entreprises et des associations. Après avoir salué le dynamisme de ces dernières et rappelé les projets menés à terme en 2017, il a salué le plein engagement des conseillers municipaux et souligné le climat

d'entente et de sérénité au sein du conseil municipal qui règne toujours et doit persister à l'avenir malgré les désaccords; cette cohésion est garante du bon devenir de la commune et de la défense de ses intérêts territoriaux en cette période sujette à de nombreux changements.

A l'issue de la cérémonie, le verre de l'amitié a été servi autour des tables réorganisées pour l'occasion: Partage et convivialité étaient les maîtres mots de cet apéritif!

S'ensuit le traditionnel repas offert aux aînés et préparé par Marie Truchat qui fut encore semble-t-il apprécié par tous! Cette si belle après-midi s'est terminée en chants autour du café et du champagne.

L'année 2018 démarrait bien !



↪ Jeudi 8 février 2018...Trompettes et corps à l'unisson pour l'audition de l'école de musique de Pomarez



Le jeudi 8 février dernier, les élèves des classes de trompette et de cor de l'école de musique de Pomarez se sont partagé la scène improvisée pour l'occasion, dans la salle chauffée de Castel-Sarrazin, lors d'un programme éclectique, où l'on a vécu de grands moments.

La ronde des instruments a commencé par une invitation à la fête avec, pour les plus petits, « J'ai du bon tabac », « Week-end », « Kalinka » puis s'est poursuivie avec d'autres airs d'autrefois, qui ont fait faire un bond quelques années en arrière et par l'interprétation très réussie de beaux morceaux tels que « El Condor pasa ».

Le concert s'est terminé trop vite au goût des spectateurs ravis de cette soirée qui s'est achevée autour du pastis et du vin blanc offert par la municipalité.



↪ Lundi 19 mars 2018...Commémoration du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie

En ce lundi 19 mars 2018 avait lieu la commémoration du cessez-le-feu en Algérie le 19 mars 1962. Le Maire du village Philippe Novembre, les anciens combattants et leur représentant Jean Delas (président de la FNCA) ainsi de la population s'étaient réunis au Monuments aux Morts pour un moment de commémoration et de recueillement en souvenir des 30 000 soldats français tombés en Afrique du Nord lors de la guerre d'Algérie. La cérémonie s'est achevée par un vin d'honneur offert à la mairie et un repas organisé par la FNACA.

↪ Mardi 8 mai 2018...Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945

Ce mardi 8 mai, les sarrazins et sarrazines venus en nombre au Monument aux morts du village ont commémorés le 73ème anniversaire de la victoire du 8 mai 1945.

Entourés par les anciens combattants, l'orchestre des jeunes musiciens du village et le conseil municipal, M. Novembre et M. Delas ont déposé une gerbe avant de donner lecture des manifestes rappelant la victoire de la démocratie et de ses valeurs universelles et du devoir citoyen de les défendre encore chaque jour.

A l'issue de celle-ci, l'assemblée s'est recueillie quelques instants avant d'entonner l'hymne national.

Avant de clôturer la cérémonie et de convier la population au vin d'honneur, M. le Maire a annoncé une cérémonie de commémoration toute particulière pour le 100^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918. Pour cela, il en a appelé à une pleine mobilisation de la population et plus particulièrement à la jeunesse du village pour perpétuer le travail de mémoire de la Nation et rendre un hommage particulier au sacrifice des combattants Sarrazins tombés au cours de conflit. Cette journée toute particulière s'en suivra d'un repas.

DOSSIER : Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal avec volet Habitat...un outil pour dessiner l'avenir d'un territoire

Etape 1 : Pourquoi un PLUi-H ?

Le PLUi-H est un document d'urbanisme à l'échelle d'un groupement de communes qui étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire dans le but de construire un projet de développement durable et de partage du territoire. Il se formalise dans un règlement d'utilisation du sol et a pour vocation de se substituer aux cartes communales ou au Règlement National d'Urbanisme (RNU) existants. Son élaboration implique bon nombre d'acteurs du territoire : Des administrés au travers des réunions publiques jusqu'aux conseils communautaires et municipaux avec des ateliers, visites terrains... C'est un long travail d'étude et de concertation qui s'articule autour de différents thèmes qualifiant un territoire.



De tout ce travail en résulte un projet communautaire cohérent qui s'attache aux pratiques et aux réels besoins futurs en termes d'urbanisme. La question environnementale et sa préservation est prépondérante dans l'élaboration d'un PLUi : Préservation des zones naturelles, agricoles...

Le PLUi-H c'est donc étudier le fonctionnement d'un territoire et ses enjeux pour construire un urbanisme cohérent à l'échelle communautaire.

Etape 2 : Un Plan D'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui fixe des objectifs.

Après avoir dressé un diagnostic des enjeux du territoire communautaire (Voir n°13 du bulletin communautaire « Reflet des Luys »), un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) validé le 08/12/2016 fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain : Le PADD exprime le projet politique concerté entre chaque commune et donne les orientations d'urbanisme pour les dix ans à venir.

Au sein de la communauté des communes, il s'articule autour de 3 grands axes :

- **Economie** : Structurer l'offre économique du territoire par le maintien d'un tissu riche de petites structures artisanales et agricoles et la création de zones d'activités de portée communautaire,
- **Proximité** : Proposer un cadre de vie adapté aux besoins de la population (services, commerces, équipements...),
- **Préservation** : Préserver le paysage et l'environnement garants de l'identité rurale territoriale.



Prévision PADD
+1% de population par an sur la communauté de communes
550 logements supplémentaires par an (neufs et recyclés)
Besoin de 50 ha destiné à l'habitat

En vue d'identifier les besoins en logements sur le territoire de la communauté des communes, le PADD prévoit l'organisation du territoire en 4 strates urbaines qui s'articulent essentiellement autour de pôles urbains et d'axes routiers structurants :

- ⇒ **Pôles urbains** : Amou, Pomarez
- ⇒ **Pôle relais** : Castel-Sarrazin, Castelnaud-Chalosse, Castaignos-Souslens, Donzacq
- ⇒ **Pôles intermédiaires** : Gaujacq, Nassiet, Arsague, Bonnegarde, Brassempouy
- ⇒ **Pôles de proximité** : Argelos, Bassercles, Bastennes, Beyries, Marpaps

4 Catégories de Communes	Hypothèse 3		
Pôles urbains	40% 20 ha	10 ha par commune	89 logts par commune
Pôles relais	30% 15 ha	3,75 ha par commune	33,37 logts par commune
Pôles intermédiaires	20% 10 ha	2 ha par commune	17,8 logts par commune
Pôles de proximité	10% 5 ha	1 ha par commune	8,9 logts par commune
Total		50 ha	445 logements

Au vu des prévisions d'évolution de la population, le PADD prévoit un **besoin de 50 ha destiné à l'habitat** pour les 10 ans à venir et projette une zone d'activité d'intérêt communautaire le long de la RD 15.

Etape 3 : Un règlement pour traduire les orientations du PADD

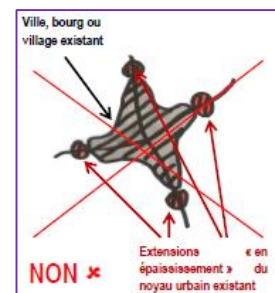
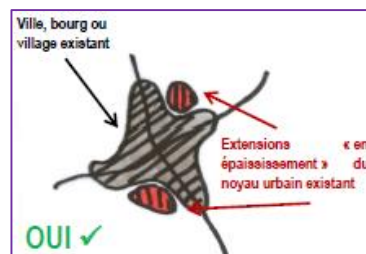
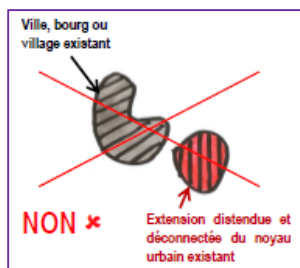
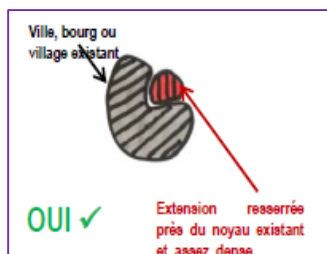
Le règlement est la traduction législative des orientations fixées par le PADD : Il se compose de l'ensemble des textes (comment construire, contraintes à respecter) et des plans de zonage définissant la constructibilité ou non des territoires. Le règlement se compose de différentes zones qui ont des caractéristiques spécifiques selon leur vocation :

- Les zones urbaines dites « U »
- Les zones à urbaniser dites « AU »
- Les zones agricoles dites « A »
- Les zones naturelles et forestières dites « N »

Dans un premier temps, un « pré-zonage » est établi par le cabinet d'urbanisme en charge du projet (URBAM pour la communauté des communes) et soumis à débats au sein du conseil communautaire et des conseils municipaux qui l'adaptent aux spécificités de leurs territoires. Néanmoins, ces zonages doivent respecter de nombreux principes définis par la loi ALUR :



- Respecter « la logique du bourg » (morphologie du village, sa forme, sa logique...).
- Prendre en compte les enjeux environnementaux (Risque d'inondation, ruissèlements, qualité et consistance du sol : sol dur ? Sol spongieux ?).
- Favoriser la proximité des services et des commerces (Urbanisme « durable » pour favoriser la cohésion sociale).
- Prendre en compte le relief du territoire (s'assurer que l'urbanisation d'un terrain ne va pas créer des problèmes en aval notamment sécuritaires).
- Respecter l'insertion paysagère (s'assurer que la construction ne va pas générer de pollution visuelle).
- Limiter l'étalement urbain et les étirements linéaires (préservation des surfaces agricoles, naturelles et forestières) en favorisant une urbanisation resserrée au plus près des noyaux urbains.



- Prendre en compte la présence d'activités (agricoles, artisanales, commerciales...).
- Prendre en compte la protection du patrimoine (patrimoine bâti et patrimoine paysager).
- Favoriser la sécurité (sécurité routière des accès...).
- Favoriser l'équité entre les administrés (une seule logique applicable pour tous).



Bien qu'avancé, ce règlement n'est pas encore finalisé et est toujours en cours de débat au sein du conseil communautaire et des différents conseils municipaux. Mise en application prévue pour 2019-2020.



Le PLUi-H du côté de Castel-Sarrazin...

Le Conseil municipal s'est penché sur le PADD et sur le projet de règlement (zonages / secteurs constructibles) à plusieurs reprises lors des séances du conseil municipal. A noter toutefois qu'aucune délibération ferme n'a été encore prise sur le sujet.

Engagé dans une démarche constructive aux côtés de la communauté de communes pour mener à terme le projet, le conseil municipal de Castel-Sarrazin fait toutefois part de nombreuses remarques et inquiétudes :

- Manque de cohérence et contradictions entre les principes des législations en vigueur (ALUR, GEMAPI) pour définir les secteurs constructibles,
- Un règlement d'urbanisme contraignant, difficile d'appréhension et qui ne semble pas toujours adapté aux petits territoires ruraux et à ses coutumes,
- Une disparité entre les territoires du fait de l'organisation du territoire en plusieurs strates,
- A ce jour, un manque de clarté dans les propositions de zonage présentées (zones cadastrales erronées...).

Tenant compte des principes de la loi ALUR mais également des dossiers d'urbanisme déjà en cours d'instruction, le conseil municipal s'appuie sur les priorités ci-dessous pour finaliser le zonage du territoire:

- 1- Amener à terme l'instruction des permis de construire déjà en cours,
- 2- Prioriser l'intégration des certificats d'urbanisme opérationnels existants dans le prochain PLUi-H si ceux-ci respectent les principes de la loi ALUR,
- 3- Favoriser l'équité entre les administrés.

Outre les exceptions résultat des priorités ci-dessus, le conseil municipal souhaite orienter et favoriser le développement urbain de 2 zones géographiques structurantes du territoire :

- Le Centre-Bourg de Castel-Sarrazin (mairie, commerce, école, équipements collectifs déjà existants...),
- L'église Saint-Saturnin et ses alentours (densité de population et réseaux eau/électricité à proximité),





JE DONNE MON SANG,
JE SAUVE DES VIES!



Chaque année, 1 million de malades sont soignés grâce aux dons de sang. Il n'existe pas de produit capable de se substituer aux produits sanguins. Alors, mobilisons-nous !
Nous comptons sur vous !

Les 4 étapes pour donner son sang

La durée totale de ces étapes est d'environ une heure.
Il est recommandé de ne pas venir à jeun et de bien boire avant et après le don.



Vous êtes accueilli(e) par un(e) secrétaire,



Vous passez un entretien prédon afin de déterminer votre aptitude au don,



Le prélèvement dure de 7 à 10 minutes et permet de prélever entre 400 et 500 ml de sang,



Après votre don, vous restez sous la surveillance de l'équipe médicale dans l'espace repos où une collation vous est offerte.
Après un don, il est important de boire beaucoup et manger.

LES CONDITIONS POUR DONNER SON SANG :

- Être âgé(e) de 18 à 70 ans,
- Être muni(e) d'une pièce d'identité avec photo (pour un premier don),
- Être reconnu(e) apte au don,
- Peser au moins 50 kg,
- Avoir un taux d'hémoglobine suffisant (si vous êtes nouveau donneur ou si votre dernier don date de plus de 2 ans, un dosage sera effectué).

DANS CERTAINS CAS, IL FAUT RESPECTER UN DÉLAI AVANT DE POUVOIR DONNER SON SANG :

- Après la fin d'un traitement par antibiotiques : **7 jours**,
- Après des soins dentaires : **7 jours** (sauf soins de carie : 1 jour et à partir du 10 juillet sauf détartrage : 1 jour),
- Après un épisode infectieux : **14 jours** après l'arrêt des symptômes,
- Après un piercing ou un tatouage : **4 mois**,
- Après un voyage dans un pays où sévit le paludisme (malaria...) : **4 mois**,
- Après une intervention chirurgicale : **4 mois**.



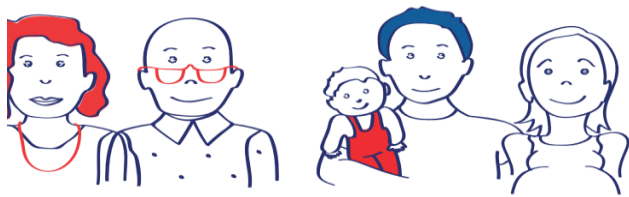
Pour en savoir plus rendez-vous sur dondesang.efs.sante.fr

dondesang.efs.sante.fr

0 800 109 900

Service à appel
gratuits

DEMARCHE : Tout savoir sur le prélèvement à la source



WWW.ECONOMIE.GOUV.FR

Le prélèvement à la source, c'est quoi ?

A compter du 1^{er} janvier 2019, le prélèvement à la source sera mis en place pour assurer le recouvrement de l'impôt sur le revenu.

Aujourd'hui l'impôt sur le revenu est payé un an après la perception de ce revenu. Par exemple, en 2018, nous paierons l'impôt sur les revenus perçus en 2017.

Ce décalage peut engendrer des difficultés de trésorerie pour ceux qui connaissent des changements de situation ayant un impact sur leur revenu et/ou sur leur impôt sur le revenu :

- Dans leur vie personnelle (mariage, pacs, naissance, divorce, décès) ;
- Dans leur vie professionnelle quand ils sont salariés (départ à la retraite, augmentation du salaire, perte d'emploi, création d'entreprise, congé parental) ou indépendants (fluctuations de l'activité) ;
- Quand ils sont propriétaires bailleurs (charges exceptionnelles, loyers impayés).

Avec le prélèvement à la source, l'impôt est payé au moment où le revenu est perçu. Ainsi, en 2019, nous paierons l'impôt sur les revenus perçus en 2019. **Avec le prélèvement à la source, l'impôt s'adapte à la vie des contribuables.**

Quels sont les revenus concernés ?

La réforme concernera la majorité des revenus : les traitements et salaires, les pensions, les revenus de remplacement (allocations chômage notamment), les revenus des indépendants et les revenus fonciers. Ainsi, que l'on soit salarié ou indépendant, actif ou retraité, chacun bénéficiera de ce mode de prélèvement contemporain des revenus. Selon la nature des revenus, deux modes de prélèvement sont retenus :

- Pour les traitements, salaires, pensions de retraites et revenus de remplacement, l'impôt sera prélevé à la source par le tiers versant les revenus (employeur, caisses de retraites, particulier employeur, etc.), en fonction d'un taux calculé et transmis par l'administration fiscale.
- Pour les revenus des indépendants et les revenus fonciers, l'impôt sur les revenus de l'année en cours fera l'objet d'acomptes calculés par l'administration et payés mensuellement ou trimestriellement.



Quelles sont les grandes étapes pour les contribuables ?

L'administration fiscale calculera, selon les revenus 2017 déclarés au printemps 2018, le taux de prélèvement qui sera appliqué au revenu (salaire, pension, autres).

Le contribuable aura son taux de prélèvement dès sa déclaration de revenus en ligne au printemps 2018 et sur son avis d'impôt à l'été 2018. Les couples pourront, à ce moment-là, opter pour des taux différenciés. Les salariés qui le souhaitent pourront opter pour le taux non personnalisé. L'administration fiscale communiquera ensuite à l'employeur (ou aux autres verseurs de revenus comme les caisses de retraite) le taux de prélèvement retenu pour le contribuable.

Dès le premier revenu versé en 2019, ce taux de prélèvement sera appliqué au salaire, à la pension ou au revenu de remplacement : le prélèvement à la source sera automatique, et apparaîtra clairement sur la fiche de paie.

Le taux de prélèvement sera actualisé en septembre 2019 pour tenir compte des changements éventuels consécutifs à la déclaration des revenus de 2018 effectuée au printemps 2019. C'est ce taux qui sera utilisé à partir de septembre 2019.

En cas de changement de situation conduisant à une variation significative de l'impôt prévisible, le contribuable pourra, s'il le souhaite, demander une mise à jour en cours d'année du taux de prélèvement à la source. Le site impots.gouv.fr permettra à chaque contribuable de simuler la possibilité de modulation et d'en valider la demande auprès de l'administration fiscale.

Que se passe-t-il pour les revenus de l'année 2018 ?

L'impôt sur le revenu sera payé chaque année : en 2018 sur les revenus de 2017, en 2019 sur les revenus de 2018, en 2020 sur les revenus de 2019, etc.

Il n'y aura pas de double prélèvement en 2019 sur les salaires, les retraites, les revenus de remplacement, les revenus des indépendants et les revenus fonciers récurrents. L'impôt normalement dû au titre des revenus non exceptionnels perçus en 2018 sera annulé.

Mes réductions et crédits d'impôts ?

Le bénéfice des réductions et des crédits d'impôt (emploi d'un salarié à domicile, garde d'enfant, dons aux associations...) acquis au titre de 2018 sera maintenu. Ils seront restitués en 2019, comme d'habitude via un dispositif spécifique.



Castel-Sarrazin
• COMITÉ DES FÊTES •



Le Comité des fêtes de Castel-Sarrazin est une association loi 1901 d'une quarantaine de bénévoles qui organise durant l'année des manifestations et fêtes sur la commune. L'adhésion y est gratuite et est ouverte à tous ! N'hésitez pas à nous rejoindre, convivialité et jovialité sont au rendez-vous ! Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter un membre de l'association ou le président Jeremy au 06 42 67 68 06.

Le succès au rendez-vous pour les fêtes patronales



Rendez-vous phare de l'année, le premier weekend de septembre fut très festif du côté de Castel-Sarrazin avec les traditionnelles fêtes patronales !

Ce sont les « piles Duracell » de la classe des jeunes qui ont ouvert les agapes conviviales vendredi soir aux arènes avec la désormais traditionnelle cérémonie de remise des clés. S'en suivit du grand repas des fêtes avec ses 400 convives venus déguster le menu gourmand concocté par les chefs cuistots du comité des fêtes ; le tout dans une ambiance des grands soirs avec la « Clique d'Estibeaux » et le podium « Jean-Mi Animation ».

Samedi après-midi, le Comité des fêtes avait invité tous les coursayres à venir prendre part à la grande course landaise formelle. À l'occasion de cette dernière course de compétition en territoire chalossais, les hommes à la devise verte et blanche de la ganaderia Deyris ont eu à cœur de dessiner les meilleures figures de fin de saison devant les belles pensionnaires du ganadero amollois pour conserver leur place de leader au challenge Landes-Béarn et conquérir les derniers points à l'Escalòt. Envoutés par l'excellente animation de la société musicale amolloise et les commentaires avisés de Didier Goeytes, les acteurs et le public étaient au rendez-vous pour un bel après-midi coursayre comme on les aime.

En soirée, les amateurs des moules frites et des grillades étaient eux aussi très nombreux. Pour terminer cette grosse journée festive, Jean-Mi Animation et la « team Flo » étaient aux commandes de la « super-bodega » jusqu'à 3 heures du matin : Autant dire...Il y avait une grosse ambiance !

Le dimanche matin, c'était tout d'abord le moment du recueillement lors de la messe des fêtes. S'en suivait de l'apéritif-concert où l'orchestre des jeunes musiciens du village ont proposé un florilège de morceaux musicaux de qualité. On retiendra notamment la magnifique interprétation de « L'Agur » qui a donné des frissons à tous : Le temps d'un morceau...nous étions au cœur des arènes de Dax !

Quant au dimanche après-midi, celui-ci était familial avec de nombreux enfants venus visiter la mini-ferme éphémère des animaux et faire des balades en poneys dans les arènes. Pour beaucoup, c'était une première. Enfin, la classe a clôturé le weekend festif avec les jeux délirants pour les enfants.



Le comité des fêtes remercie chaleureusement toutes les personnes présentes à ce week-end de festivités, tout comme l'ensemble des bénévoles qui de près ou de loin ont contribué à leur réussite !

2017...L'année des rendez-vous coursayres !

Pas de répit en ce début d'année 2017 pour les bénévoles du comité des fêtes : Celle-ci a démarré sur les chapeaux de roue avec pas moins de 3 grands rendez-vous taurins organisés. Rendez-vous en septembre pour le 4^{ème} rendez-vous !

L'assemblée générale du club taurin Paul-Ricard « Arrigans-Luys »



Tout d'abord, le 9 février dernier, l'association avait le plaisir de recevoir l'assemblée générale du club taurin Paul-Ricard « Arrigans-Luys » regroupant 17 clubs taurins du secteur pour une soirée des plus joviales avec de nombreuses rencontres et d'excellents moments de convivialité avec les clubs taurins voisins. Dans un décor des plus chaleureux et estival pour penser aux beaux-jours, on a refait le monde, tester nos connaissances coursayres au travers de quizz mais surtout raviver notre passion tauromachique pour dresser le bilan de l'année écoulée mais aussi préparer celle à venir. Autour du Ricard de l'amitié et d'une excellente table préparée par notre traiteur expert Marie Truchat, la soirée fut excellente en compagnie de plus de 100 convives ayant répondu à l'invitation du comité des fêtes. Le rendez-vous est d'ores et déjà pris en 2019 du côté de Hinx !



La seconde édition de la fête de printemps

Les 7 et 8 avril dernier, le comité des fêtes organisait sa seconde édition de la fête de printemps. Pour l'occasion, il avait invité les hommes de la cuadrilla Ludovic Gontero et le bétail de la ganadería Aventura pour une course landaise de seconde catégorie. Première course de la saison pour les hommes à la devise bleu et noir, ils ont eu à cœur de démarrer fort en dessinant de belles figures face au bétail de respect du ganadero saint-martinois, pour le plus grand plaisir des coursayres présents ce jour-là dans les arènes.

S'en suivit d'une soirée « Bœuf bourguignon » des plus gourmandes qui a régalé les papilles ! Bravo à tous les chefs cuistots du comité des fêtes et notamment à notre trésorier « Mika » aux commandes de la cuisine pour l'occasion.

Dimanche, la classe des jeunes organisait son premier concours de pétanque aux arènes : Gros succès au rendez-vous avec près de 34 équipes inscrites.

Malgré un weekend des plus appétissants, celui-ci fut un peu gâché par dame météo décidément capricieuse en ce début de printemps avec une fréquentation un peu moindre par rapport à 2017.

La course landaise de présentation de l'école taurine



Autre rendez-vous inédit de l'année ! Le vendredi 1 juin dernier, les arènes étaient en habits de lumière pour accueillir la présentation de l'école taurine de la Fédération Française de la Course Landaise.

En piste, devant une très confortable chambrée de spectateurs, les jeunes apprentis ont régalés d'un très beau spectacle ! Ecarteurs, sauteurs, entraîneurs...aucun doute, l'avenir de la course landaise se prépare sereinement !

Le repas d'avant-course ainsi que la soirée TAPAS ont rencontré un franc succès : Des frigos vides mais des souvenirs plein la tête !

AMICALE SARRAZINE DU LUYOT

Retraités, conjoints de retraités, sympathisants pas tout à fait retraités, la vie au castel n'est pas une morne succession de journées. Développer des liens amicaux et organiser des petits événements susceptibles d'agrémenter la vie ce n'est pas toujours facile, mais c'est justement le projet de l'Amicale. Pour une modeste cotisation annuelle de quinze euros, elle vous propose :

- D'exercer vos talents de stratège avec les jeux de cartes, le mercredi après-midi, tous les quinze jours.
- De parfaire votre forme physique avec la marche, les vendredi matin.
- De refaire le monde dans la bonne humeur à l'occasion des deux repas offerts, en octobre pour saluer l'arrivée de l'automne et en avril pour le retour du printemps.

Mais ce n'est pas tout, vous pourrez aussi participer au voyage annuel dont le programme est décidé par l'Assemblée Générale (moyennant une petite contribution). Cette année, nous avons pris la direction du Gers, pour Saint Clar, bastide de 1274, où nous avons visité le musée de l'Ecole Publique. Si nous entrâmes ensommeillés et peu convaincus, nous finîmes émerveillés, dans l'enfance, et enthousiasmés par la présentation de la petite histoire de notre école républicaine. Puis, Saint Clar étant la capitale de l'ail blanc, nous nous sommes rendus au musée de l'ail où nous avons découvert les méthodes de culture de ce végétal et la fabrication manuelle des tresses. Après un excellent déjeuner dans un décor champêtre, nous avons poursuivi sur le thème de la gourmandise avec une démonstration de la fabrication artisanale de croustades et enfin une dégustation de bouteilles de Floc et d'Armagnac.Une journée pleine d'histoires, de bonnes choses à goûter et d'insouciance jovialité.

Enfin, cette vie de l'Amicale ne serait pas complète si l'on ne mentionnait pas les deux événements suivants :

- Le 11 février 2018, l'organisation de la journée exposition vente d'oiseaux exotiques et avicoles, agrémentée d'une présentation d'artisanat d'art. Malgré deux ans d'absence du fait de la grippe aviaire, le public s'est montré fidèle.
- Le 18 mars 2018, une dizaine d'adhérents se sont retrouvés à Pomarez pour assister à un spectacle de chansons du festival landais « Chantons sous les Pins ». L'organisation de l'Amicale leur a permis de bénéficier d'un tarif réduit de groupe.

Ce n'est pas tous les jours qu'on est sollicité, donc ce n'est pas astreignant ... on n'est pas obligé de tout faire, donc ce n'est pas déprimant, Et si on bavarde beaucoup à propos de tout et de rien, c'est qu'on a le temps d'apprécier.

Association "ESPACE MUSEAL DU BASKET"
Siège Social : Mairie - 40330-CASTEL-SARRAZIN

L'Espace Muséal du Basket (ex Notre Dame du Basket) entre dans sa phase finale de l'étude du projet.

Après deux visites chez Mme Desqueyroux, notre architecte qui nous concrétise le projet du musée du basket dans les normes pour ouverture au public, nous devons définir l'espace de vitrines, panneaux, étagères qui nous serviront pour exposer : photos de nos « légendes locales » et autres communes proches, vêtements, coupes, articles de journaux etc.

Vous, les Sarrazins qui êtes les pionniers du basket en Chalosse, passez à la postérité en nous donnant ou prêtant vos souvenirs significatifs de votre période de joueur, entraîneur, bénévole.

C'est la phase la plus importante du projet. Si Castel-Sarrazin ne veut pas rester dans l'anonymat du circuit touristique de Chalosse (Dame de Brassempouy, futur complexe de loisirs à Amou), nous devons nous bouger car sans centre d'intérêt dans une commune c'est la mort culturelle de celle-ci

Les musées du rugby, cyclisme et course landaise fonctionnent à plein régime ! Pourquoi pas nous.

A bientôt,

Le Président,
Patrick DUCOURNEAU

**ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (APE)
DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI)
D'ARSAGUE BONNEGARDE CASTEL-SARRAZIN ET MARPAPS (ABCM)**



L'APE remercie tous les Sarrazin(ne)s qui aident notre association et contribuent à la faire vivre. Les bénéfices réalisés lors des manifestations que nous organisons, permettent aux enseignants d'élargir le champ des activités pratiquées par nos enfants sur le temps scolaire.

Voici quelques exemples de manifestations de l'année scolaire écoulée, réussies grâce à votre soutien, votre participation et votre générosité :

Notre vente de pâtisseries à domicile du 4 février a été un succès. Une nouvelle fois, vous nous avez réservé un excellent accueil et acheté de nombreux gâteaux.

Pour notre premier concours de belote, organisé par le Carré d'as en février, 33 équipes se sont déplacées à la salle des fêtes d'Arsague, et tous les joueurs ont été récompensés par des lots. Nous en referons un deuxième, en espérant vous voir encore plus nombreux.

Le 16 juin à Castel, notre association a servi le traditionnel repas de la fête du RPI, après le beau spectacle présenté par les élèves. Au menu des gourmets : melon-jambon, araignée de porc marinée accompagnée de frites et tartelette aux pommes.

Mais, cette année, une nouveauté : les mets étaient concoctés par le food truck « L'Estanquet du Chef » de Gamarde. Ce mot anglais est formé de « food » (nourriture) et « truck » (camion), littéralement « camion de nourriture ». Cet anglicisme peut se traduire par : « camion-restaurant », « restaurant mobile », ou comme chez nos cousins québécois par « camion gourmand ».

Comme tous les trois ans pour terminer l'année scolaire, les écoliers de Bonnegarde sont partis trois jours en voyage scolaire. Ils ont séjournés, du 20 au 22 juin à Gourette, avec au programme : randonnée, escalade, étude du paysage et du mode de vie à la montagne (fabrication de fromage, etc...). Pour ce voyage, la participation financière demandée aux familles a augmenté et le SIVU a contribué à la baisse de celle de l'APE.

Cela nous permettra, par exemple, de financer l'intervention, l'an prochain à l'école de Bonnegarde, de l'association « Colosse aux pieds d'argile ». Sa mission est de prévenir, sensibiliser aux risques pédophiles et de briser le silence. Le fondateur et directeur, l'ex-rugbyman landais Sébastien Boueilh, en a été lui-même victime. La marraine est la Chalossaise, Marion Laborde-Labadie (ancienne internationale de basket). Nous vous en dirons plus sur ce projet et les autres dans votre prochain bulletin municipal.

BRAVO aux CM1-CM2 de Bonnegarde qui grâce à leur travail avec leur enseignant ont obtenu le 1^{er} prix d'Aquitaine pour leur affiche, sur le thème de la qualité de l'air intérieur, qui sera mise à disposition de toutes les écoles primaires de notre académie.

Pour clôturer cet article, **BRAVO** aussi à l'école d'Arsague. Elle a remporté, dans sa catégorie, deux prix : celui du prix d'encouragement lors d'un concours sur le thème de l'alimentation, mais est surtout lauréate du 1^{er} prix national de la ligue des droits de l'Homme, qui a été remis le 16 juin à Paris en présence de Marie-Ange Fordin, représentante de l'école en l'absence des enseignantes, retenues ce jour-là par le spectacle de fin d'année du RPI.





Le carnet d'état civil

Du 01/08/2017 au 31/07/2018



Carnet Rose

Ils nous ont rejoints

Le 05 Mars 2018 à Dax – Eléna DOS REIS

Le 27 Mai 2018 à Dax – Alix PEYRAU

4 autres naissances

Ils se sont dits oui



Pas de mariage



Ils nous ont quittés

Simon DESSARPS le 22/10/2017

En raison de l'application de la nouvelle réglementation européenne relative au renforcement de la protection des données personnelles (RGPD), les informations du carnet d'état civil (naissances, mariages, décès, transcriptions de décès) ne sont désormais plus des informations publiques et leur publication doivent faire l'objet d'un consentement explicite préalable des intéressés (accord écrit) et/ou à défaut de la famille, des proches.

Pour exprimer celui-ci et paraître dans le carnet d'état civil du bulletin municipal, nous vous invitons à contacter la mairie ou écrire à l'adresse suivante : communication@castel-sarrazin.fr



MEMENTO PRATIQUE



MAIRIE

Adresse et coordonnées

Mairie de Castel-Sarrazin

2, Route de l'Océan

40 330 CASTEL-SARRAZIN

Tél. : 05 58 89 31 05

Fax : 05 58 55 37 95

E-mail : mairie.castelsarrazin@wanadoo.fr

Ouverture du secrétariat

Mme. Peyraube Marie-Christine, secrétaire de mairie vous accueille sans rendez-vous :

- Le Lundi de 14h00 à 19h00
- Le Mardi de 08h00 à 12h00
- Le Jeudi de 08h00 à 12h00
- Le Samedi de 10h30 à 12h30

La secrétaire de mairie vous recevra dès qu'elle sera disponible. Elle fait de son mieux pour limiter votre temps d'attente.

ÉCOLE PUBLIQUE

Téléphone : 05 58 89 34 67



CIMETIERE

Columbarium

Tarif de la concession :

10 ans : 200€

20 ans : 400€

30 ans : 600€

ARRÊTÉ MUNICIPAL : INTERDICTION DE LA DIVAGATION D'ANIMAUX



ARRÊTÉ MUNICIPAL

Face à la recrudescence ces derniers mois de chiens errants sur l'étendue du territoire communal causant des dégâts sur les élevages, la municipalité souhaite sensibiliser les propriétaires de chien, afin de leur rappeler l'arrêté municipal en vigueur depuis janvier 2013 interdisant la divagation d'animaux sur l'espace publique.

Elle rappelle également que l'amende en cas de non-respect est passée de 32 à 68 €. Les contrôles seront renforcés.

PERMANENCE DU CONCILIATEUR DE JUSTICE

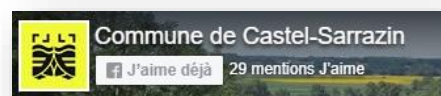
M. LARRERE Jean-Luc (conciliateur de justice) : Permanence 1 fois par mois de 09h00 à 12h30 à la mairie d'Amou

Renseignements et prise de rendez-vous auprès de la mairie d'Amou au 05 58 89 00 22

Rôle : Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales.



TOUTES LES INFOS PRATIQUES DU QUOTIDIEN ET L'ACTUALITE DE LA COMMUNE SUR SON SITE INTERNET ET SA PAGE FACEBOOK !



<https://www.castel-sarrazin.fr/>

Une seule adresse internet pour trouver...

*La vie de la commune (agenda...),
Les informations pratiques du quotidien,
Les démarches administratives,
Les menus du restaurant scolaire,
L'annuaire des associations,
Et pleins d'autres informations (photos, articles...) !*



Depuis juillet 2018 : L'annuaire des entreprises du village



DECHETTERIES DU SIETOM Horaires d'ouverture

Tel : 05 58 98 57 57

Site internet : <http://www.sietomdechallosse.fr/>

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
AMOY	Rte de Gaujacq	13h30-17h		13h30 - 17h		9h - 12h30	13h30 - 17h
POMAREZ	Chemin du Yout	9h - 12h30		9h - 12h30		13h30 - 17h	9h - 12h30

Il est possible d'obtenir gratuitement auprès du SIETOM de Chalosse un composter de déchets ménagers par foyer. Il convient de téléphoner au numéro ci-dessus pour le commander et le retirer au site de Caupenne après validation du SIETOM.



Ordures ménagères : Une seule collecte hebdomadaire.

Depuis Mars 2015, la collecte des ordures ménagères se fait désormais uniquement le Jeudi matin.



PERMANENCES MEDICALES – URGENCES

- ❖ En **semaine** à partir de **20h00 => 8h00**
- ❖ Le **samedi** à partir de **12h00**
- ❖ Le **dimanche** et **jours fériés** toute la journée

Pour les LANDES : 05 58 44 11 11

ASSISTANTE SOCIALE

Bâtiment Conseil Départemental (sur parking RDTL et pompiers, face à Intermarché)

Madame FEUILLET prend sur rendez-vous, du lundi au vendredi de **9h à 10h** au **05 58 76 06 12** pour consultation au bureau ou à domicile,

**En cas d'urgence s'adresser au
Centre Médicosocial d'Hagetmau : tél : 05 58 79 32 25**

FEDERATION 3977 CONTRE LA MALTRAITANCE

Centre d'écoute contre la maltraitance des personnes âgées et des adultes
handicapés



ALMA40 - BP 323 - 40 107 DAX CEDEX. Tel : 05 58 35 66 77 (Permanence téléphonique le lundi de 9h00 à 12h00)

Numéro national d'appel : 39 77 (du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00)

PERMANENCES ADMR



62, Rue Du Moulin à AMOU
Téléphone et télécopie : **05 58 89 24 75**
E-mail : amou@fede40.admr.org

Castel-Sarrazin dépend d'Amou pour l'Aide à Domicile,
une permanence est tenue par des bénévoles le :

- **Mardi et jeudi après-midi de 14h00 à 17h00.**
- Votre délégué de village est : **Xavier TORRES**
554, Route de Lacrique
40 330 CASTEL-SARRAZIN

05 58 89 88 89

ASSISTANTE MATERNELLE

- ☞ Madame **Clémence LIE** - 113, Lotissement LAVIE, tél : **06 98 53 45 32**
- ☞ Madame **Stéphanie MORA** - 4, Lotissement BOULOU, tél : **05 58 55 33 18**
- ☞ Madame **Marie-Christine POURRET** - 80, Lotissement LAVIE, tél : **05 58 98 81 14**
- ☞ Madame **Périne BEUDAERT** - 897, Route d'Arsague, tél : **06 29 69 20 21**

AIDE À DOMICILE

- ☞ Madame **Sandrine TERRIER** - 201, Route du Boulou, tél : **06 37 40 82 20**
- ☞ Madame **Séverine REDONNET** - 197, Route de Messeps, tél : **06 99 55 22 99**

OSTÉOPATHE

- ☞ Monsieur **Florian BERTHAULT** - 320, Route de l'église, tél. **06 80 73 21 37**



Le Secours Catholique a ouvert une boutique solidaire à Amou, 102 rue Bourgade, où toute personne, sans distinction : sociale, religieuse, raciale est accueillie à bras ouverts.

Un grand choix de vêtements en très bon état et à petits prix est à votre disposition le :

MERCREDI	SAMEDI	DIMANCHE
15 h 00 > 18 h 00	10 h 00 > 12 h 00	10 h 00 > 12 h 00



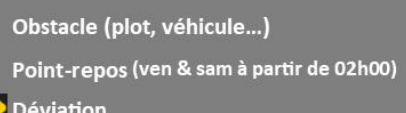
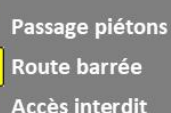
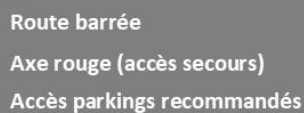
Été comme hiver, la solidarité ne différencie pas les saisons : La permanence des Restos du Cœur à Castelnau-Chalosse (localisée à l'ancienne conserverie de foie-gras) est ouverte toute l'année pour ceux qui sont dans le besoin le
Vendredi de 14H00 à 17h00



Fêtes patronales 2018

➔ La portion RD399 en direction de Gaujacq sera **fermée du 31/08 à 17h00 jusqu'au 02/09 à 18h00**.
Une déviation sera mise en place par la « Route du Boulou », « Route du Moulin » et la « Route du Vieux-Bourg ».

➔ Il est **conseillé de respecter les accès parkings en son fonction de sa provenance et le passage piétons**.





CASTEL-SARRAZIN

FÊTES PATRONALES 2018

DU 31 AOÛT AU 2 SEPTEMBRE 2018

VENDREDI 31 AOÛT - Soirée gourmande

20h30 **GRAND REPAS DES FÊTES** aux arènes couvertes

MENU : Tourin, assiette gourmande sarrazine, entrecôte au barbecue/frites, fromage, tartelette aux pommes, café, vin compris **14 €**

MENU ENFANT : Jambon blanc, steak/frites, tartelette aux pommes **6 €**

Animation musicale toute la soirée avec la banda "LA CRIQUEÑA"

21h15 **REMISE DES CLÉS DU VILLAGE** à la classe des jeunes

23h30 **BAL DISCO** avec le podium «JEAN MI ANIMATION»

SAMEDI 1^{ER} SEPTEMBRE - Journée coursayre

17h00 **GRANDE COURSE LANDAISE DE COMPÉTITION**

COMPTANT POUR LE CHALLENGE LANDES-BÉARN

Ganaderia **DEYRIS**

Cuadrilla **CHRISTOPHE AVIGNON**

Débisaire : Didier GOEYTES - Animation musicale : Société Musicale Amolloise

ENTRÉE GÉNÉRALE

14 €

GRATUIT jusqu'à

12 ans

19h45 **VIN D'HONNEUR** à la salle polyvalente

offert par l'Union des Clubs Taurins Paul RICARD

20h30 **Soirée MOULES/FRITES ou GRILLADES** à la salle polyvalente

MENU : Moules/frites ou Grillades/frites, fromage, gâteau basque, café, vin compris **10 €**

Animation musicale avec le groupe "REDASS BRASS BAND"

22h45 **SUPER BODEGA GÉANTE** avec le podium «JEAN MI ANIMATION»

DIMANCHE 2 SEPTEMBRE - Journée familiale

11h00 **MESSE SOLENNELLE**

12h30 **APÉRITIF CONCERT** à la salle polyvalente

avec l'orchestre des jeunes musiciens locaux «LOUS VACANCIÈS BAND»

13h30 **SARDINADE** à la salle polyvalente

MENU : Crudités/charcuterie, sardines à la plancha et ses légumes, salade de fruits, café, vin compris **12 €**

Plat de substitution possible : Araignée de porc marinée

Réservations souhaitées auprès de Marylène au 06 32 53 84 72 ou Jérémy au 06 42 67 68 06

A partir de 15h30 **STRUCTURES GONFLABLES** pour les pitchouns à proximité des arènes - **GRATUIT**

16h00 **DÉCOUVERTE «AIR BUBBLE»** pour petits et grands à proximité des arènes (voir balisage)

JEUX DÉLIRANTS (JEU DU BÉRET, COURSE DE ROULAGE, ...) dans des bulles géantes - **EXCELLENT MOMENT ASSURÉ - GRATUIT**

Tout le long des fêtes, **FÊTE FORAINE** pour les plus jeunes

Vu, le Maire - Vu, Le Président

